

H/g/2019/49

Droits de greffe

Les droits de greffe sont :

1. En cas de recours devant la Deuxième Chambre de la Cour de Justice Benelux :
 - a) 380€ pour les personnes morales ;
 - b) 241€ pour les personnes physiques.

2. En cas de pourvoi devant la Première Chambre de la Cour de Justice Benelux
 - a) 487€ pour les personnes morales ;
 - b) 329€ pour les personnes physiques.